



## Déclaration liminaire du SNUipp-FSU16 – CAPD du 15 janvier 2015

Nous souhaitons adresser à tous les membres de cette CAPD nos meilleurs vœux pour cette année 2015.

Année d'ores et déjà sombre par les atrocités commises la semaine dernière, attaques ignobles contre la liberté d'expression, la liberté démocratique et la laïcité qui ont tenté d'instiller un climat de peur, de haine et de division.

### **Maintenant s'ouvre l'après « Charlie ».**

Pour le SNUipp-FSU, tout doit être mis en œuvre pour conforter la démocratie, au contraire de mesures liberticides (invariablement prises à la suite de moment d'union nationale). Ceci implique que cesse toute politique d'exclusion au profit de vraies politiques sociales, du logement, de l'emploi, de vraies politiques éducatives donnant plus et mieux à ceux qui ont moins, afin que chaque citoyen puisse trouver sa place dans la société.

Individuellement et collectivement nous devons tous mener une introspection sur le sens à donner d'être démocrate au sein de cette république.

Le vivre ensemble passe également par une éducation aux valeurs qui permettent de « faire société » avec l'ensemble de la population. L'École y joue un rôle indispensable. Plus que jamais, elle doit donc disposer des moyens nécessaires (par une formation réelle des enseignants par exemple) pour permettre l'accès de tous à une éducation de qualité. **C'est donc une responsabilité importante qu'a l'école, c'est également une grande responsabilité que vous avez, Monsieur le Directeur Académique et plus largement le politique afin de créer les conditions nécessaires d'exercer pleinement et sereinement nos missions... cette mission.**

**Cette CAPD s'ouvre avec une nouvelle composition résultat de l'expression démocratique des enseignants charentais.** Expression entravée (malgré la hausse de participation de 14%) par des modalités de vote véritable frein à la démocratie.

Les enseignant-es charentais ont donc accordé leur confiance majoritairement au SNUipp-FSU16 et c'est une première dans l'histoire de la Charente (nous avons doublé le nombre de voix et connu une hausse de 15% par rapport à 2011). Ces résultats valident notre projet syndical, notre expression syndicale, nos initiatives et notre combativité.

Mais ils nous confèrent également de grandes responsabilités. Celles, par exemple, de travailler départementalement à l'amélioration des conditions de travail de nos collègues. Celle également d'engager un véritable dialogue social dans le cadre de nos mandats, mais qui dit dialogue dit partenaire, nous espérons que cette volonté sera partagée dans l'intérêt de nos collègues et de nos élèves.

**Cette CAPD promotion est toujours très attendue par la profession.** Nous regrettons fortement votre décision de la reporter au 15 janvier. Au regard du contexte économique ce report n'est pas anodin pour bon nombre de nos collègues particulièrement les plus jeunes. Nous demandons donc pour l'année prochaine qu'elle soit avancée ... comme dans le reste de l'académie.

## **Les enseignants français travaillent plus et sont moins bien payés que leurs homologues des pays de l'OCDE.**

La parution annuelle de « Regards sur l'Éducation » rendue publique le 9 septembre dernier démontre ainsi que le salaire moyen d'un PE français est de 17% inférieur à la moyenne de l'OCDE. Et alors qu'un PE français gagne en moyenne 31000 €/an, son homologue néerlandais perçoit 43000 €/an et un PE allemand gagne lui 52000€/an. Ces écarts de salaires ne trouvent même pas de justification dans le temps de travail puisque les PE français effectuent en moyenne 924 heures/an devant élèves contre 782 heures/an pour la moyenne de l'OCDE.

Tous les professeurs des écoles n'atteignent pas le 11ème échelon de la classe normale. Cette situation est inacceptable. Moins de 3% des professeurs des écoles sont partis à la retraite en ayant accédé à l'indice 783, indice terminal de la hors-classe. A titre comparatif, près de 50% des certifiés l'avaient atteint... Mais pour atteindre l'indice 783 avant de partir en retraite, il faudrait déjà pouvoir accéder à la hors-classe. Or 50% des professeurs des écoles partent au 10ème échelon de la classe normale des PE, Alors que les effets de la décote impactent très fortement le montant des pensions, la possibilité pour tous les PE d'atteindre l'indice terminal est devenu une nécessité. Seuls 30% des collègues promouvables avancent au rythme le plus rapide, le « grand choix ». Les autres doivent se contenter d'une promotion moins rapide au« choix » ou à « l'ancienneté ».

Si l'augmentation programmée du ratio d'accès à la hors-classe est dans un premier temps nécessaire, elle ne peut que constituer une première étape vers la refonte globale de la grille indiciaire.

**Le SNUipp-FSU revendique la mise en place d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783, soit l'échelon le plus élevé de la hors classe, au sein de laquelle les promotions se feraient automatiquement dès que l'ancienneté requise dans l'échelon serait atteinte.**

L'indemnité de suivi et d'aide aux élèves mis en place à la rentrée dernière est sensée compenser le versement de l'ISOE dans le 2<sup>nd</sup> degré. Alors qu'en 1993, la création du corps des PE devait annihiler les différences, l'écart de revenu est de l'ordre de 1200 euros par an entre un PE et un certifié. Les 400 euros promis aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré sont donc bien loin du compte d'autant plus que bon nombre de nos collègues conseillers pédagogiques ou enseignants en SEGPA par exemple, en sont exclus.

Il y a urgence en la matière. Urgence à prendre des véritables mesures équitables de revalorisations pour tous. Urgence reconnue par le Ministère et à hauteur de 10 000€... pour 26 personnels de l'éducation nationale extrêmement démunis que sont les recteurs-trices qui avaient été « oubliés » des revalorisations précédentes des autres personnels d'encadrement et subissaient « un énorme retard ». Indécent !

**Pour finir**, nous avons été à l'origine de la révision de la circulaire mouvement et de son barème, nous vous demandons également la convocation d'un groupe de travail avant la fin de l'année scolaire afin de retravailler collectivement le barème et la prise en compte ou non de la note.